

L'UNAPL rejoint l'UPA La représentation des indépendants s'élargit

En accueillant l'UNAPL en tant que membre actif, l'UPA devient l'Union des Entreprises de Proximité, l'U2P.

C'est un grand jour que ce jeudi 17 novembre 2016 ! l'Union Nationale des Professions Libérales est devenue membre actif de l'UPA.

En augmentant son poids économique et le nombre d'entreprises qu'elle représente, l'UPA renforce indéniablement et d'une façon significative sa représentativité dans le but d'occuper une place plus importante aux côtés du MEDEF et de la CGPME.

Cette adhésion rapprochement juin 2014 et qui un protocole l'époque à entre les deux créer un espace de travail et

Depuis, l'UPA plusieurs actions ensemble, qu'il les sacrifiés », ou plus récemment de contester la transformation des entreprises en collecteurs d'impôts dans le cadre du futur prélèvement de l'IR à la source. En février dernier, les deux Présidents Jean-Pierre Crouzet et Michel Chassang, ont même tenu une conférence de presse commune pour dénoncer l'attitude du Gouvernement à l'égard des petites entreprises.

L'U2P est désormais la première force patronale du pays puisqu'elle rassemble 2,3 millions d'entreprises des secteurs de l'artisanat, du commerce et des professions libérales, soit les deux tiers des entreprises françaises. Elle est constituée de quatre composantes (CAPEB, CNAMS, CGAD, UNAPL) et fédère plus de 120 organisations professionnelles nationales.

est la suite logique du qui avait été initié le 10 s'était matérialisé par d'accord visant à favoriser la synergie organisations en vue de commun de réflexion, d'action.

et l'UNAPL ont conduit de communication s'agisse de l'opération « du projet de loi travail,

Il faut dire que l'UPA et l'UNAPL partagent de nombreuses valeurs communes.

En premier lieu, elles sont toutes deux constituées d'entreprises familiales et patrimoniales, motivées par leur passion, soucieuses de préserver leur indépendance et de se développer dans le respect des valeurs de l'économie de proximité avec à leur tête des chefs d'entreprise motivés par la passion de leur métier. Toutes ces petites entreprises ont également en commun le respect de leurs clients (ou patients) et la volonté de leur apporter un service de qualité.

En se réunissant, l'UPA et l'UNAPL marquent leur détermination à agir pour faire bouger les lignes et inscrire les TPE et PME au cœur des décisions politiques, sociales, économiques, régionales, nationales et européennes.

L'UPA et l'UNAPL ont décidé d'agir ensemble pour que les spécificités des petites entreprises soient mieux prises en compte

Les deux organisations militent pour que l'Etat fixe enfin les conditions d'une concurrence loyale, qu'il cesse de créer des dispositifs dérogatoires aux règles qui s'imposent aux professions, qu'il soutienne les créateurs et repreneurs d'entreprises et qu'il ne revienne pas sur l'exigence de qualification pour l'exercice de chaque métier.

Elles partagent les mêmes objectifs sur le plan fiscal, jugeant indispensable une baisse du coût du travail et de la fiscalité des entreprises, demandant l'exonération de charges sur les bénéfices réinvestis dans l'entreprise, et la prise en compte, dans la politique fiscale, des entreprises qui ne sont pas soumises à l'Impôt sur les Sociétés (IS).

Dans le domaine social, elles plaident pour que le système de sécurité sociale fondé sur la solidarité et que le paritarisme soit conforté, que le régime de protection sociale des indépendants soit amélioré et enfin, pour que le compte pénibilité soit supprimé.

L'UPA et l'UNAPL sont également du même avis concernant le droit du travail : un Code du Travail simplifié, le rôle central des branches dans l'élaboration des normes sociales, une organisation du dialogue social à l'extérieur des entreprises.

En matière de formation, l'une et l'autre militent pour réformer l'orientation scolaire, intégrer l'économie dans les enseignements dès le collège, et flécher les fonds de la formation professionnelle vers les plus petites entreprises.

Bref, les synergies sont nombreuses.

- **59**

C'est le nombre d'organisations syndicales de la Santé, du Droit et du Cadre de Vie que fédère l'UNAPL

- **26,9 %**

C'est la part des entreprises françaises que représente l'UNAPL

- **2 millions**

de personnes sont employées dans les entreprises représentées par l'UNAPL
dont 1 million de salariés